

Mairie du MOLAY-LITTRY
Calvados

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MAI 2023

Présents : Mrs BERTIER, MARIOTTI, Mme MOTTIN, Mr FURDYNA, Mr PHILIPPE, Mme GODARD, Mrs DIMÉSIC, VILLEDIEU, Mmes LÉONARD, PHILIPPE, LEGOUPIL, Mr MAHIEU, Mme LAVAL, Mrs DEFRANCE, MARY, MORICE, Mmes EUDES, AGNÈS, LEPETIT LECOINTRE, DUPONT.

Absents Excusés : Mme LEBATARD, Mrs PLINE, MAHEUT.

Secrétaire : Mme DUPONT

Pouvoir : Mr PLINE a donné pouvoir à Mr PHILIPPE

2023/069 : COURSE DES LAVOIRS

Le Maire remercie l'association « Course des Lavoirs » ainsi que l'ensemble des bénévoles qui ont permis la réussite de la 7^{ème} édition de la Course des Lavoirs.

L'organisation des courses pour les jeunes au Moulin de Marcy le samedi après-midi a connu un succès où chacun a pu encourager les participants dans un nouveau cadre.

Les courses et les randonnées organisées le dimanche matin ont regroupé un bon nombre de participants animant ainsi le Centre Bourg.

Ce succès permet de récompenser les organisateurs pour leur investissement et met en valeur la Collectivité.

2023/070 : LOGEMENTS RUE DES BARRES

Des travaux de rénovation de 2 logements communaux situés 238 rue des Barres réalisés en régie sont en cours.

Le Conseil Municipal, en se rendant sur place, a pu prendre connaissance de l'avancée de ceux-ci. Une fin des travaux est prévue pour le 1^{er} Juillet 2023.

Le Conseil Municipal confirme le maintien du prix actuel de la location, soit 300 euros pour les petits logements (n° 337 – 339 – 341) et 400 euros pour les grands logements (n° 336 – 338 – 340).

2023/071 : RIFSEEP PART VARIABLE

Selon la réglementation, le versement de la part variable du régime indemnitaire (RIFSEEP) du personnel communal est versé 1 fois par an.

Le Conseil Municipal valide la proposition du versement annuel avec les salaires du mois de décembre.

2023/072 : DÉFENSEUR DES DROITS

Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'une permanence au niveau de la Maison France Services pour la défense des droits des citoyens.

Celle-ci permet d'aborder divers domaines comme le dysfonctionnement d'un service public, les droits d'un enfant, d'un adolescent qui ne sont pas respectés, le témoin ou la victime d'une discrimination.

Lorsque la demande est recevable, le délégué a pour mission de traiter les réclamations exclusivement par la voie du règlement amiable et dans la limite de sa délégation.

Le Conseil Municipal se félicite de l'installation de ce nouveau service mis à disposition des citoyens

2023/073 : JURY D'ASSISES 2024

A la demande du Préfet du Calvados et en vue de dresser la liste préparatoire annuelle départementale du jury d'assises 2024, il est procédé publiquement au tirage au sort de 6 noms de jurés :

- Mme LEDAIN Ismaëlle domiciliée 9 rue Bernard Sébert
- Mme LACHÉ Angélique domiciliée rue de Laval, Ferme de la Butte
- Mr POTIN Denis domicilié 2854 route de Balleroy
- Mr GUARDINI RICARDO Bruno domicilié rue de la Fosse Frandemiche
- Mr MARIE Jean-François domicilié 8 rue de la Fosse Bénard
- Mme GIROT Vve MARIE Jocelyne domiciliée 700 le Quétissant

2023/074 : RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la réglementation relative à la nomination d'un référent déontologue pour tout élu local.

Le Centre de Gestion, structure mutualisante, a établi une liste de référents déontologues et a défini avec ces dernières les modalités de leur intervention.

Le Conseil Municipal souhaite avoir connaissance de cette liste de référents et différer sa décision au prochain Conseil Municipal.

2023/075 : DEMANDE DE LA D.D.P.P.

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de la D.D.P.P. (Direction Départementale de la Protection des Populations) qui dans le cadre de la surveillance de la tuberculose dans la faune sauvage, recherche un endroit pour déposer un cabanon de jardin, fermé à clé.

L'objectif est de mettre à disposition des piégeurs agréés, un congélateur dans lequel les blaireaux pourront être déposés avant leur transfert vers le laboratoire pour analyses.

Après échanges, le Conseil Municipal décide de proposer la bande de terrain située le long de la voie communale « Avenue de la Chasse » à l'extérieur de l'Atelier Municipal.

Si ce terrain convient, une convention sera établie entre la Commune et la DDPP précisant les conditions d'occupation de cet espace public.

2023/076 : MANIFESTATIONS

Le Conseil Municipal a pris connaissance des diverses manifestations qui se dérouleront prochainement :

- Réception du jumelage Lamonzie-Saint-Martin du 18 au 21 Mai 2023 avec de nombreuses animations organisées lors de ce séjour pour célébrer le 25^{ème} anniversaire de celui-ci.
- 79^{ème} anniversaire de la Libération sur le site du Moulin de Marcy le samedi 10 juin et le dimanche 11 juin 2023 avec des festivités qui permettront de se souvenir de ces jeunes qui se sont sacrifiés pour notre liberté.